

17 fév 2017 -15:58

Appartient à Conseil des ministres du 17 février 2017

Modification du nombre de dispenses de remboursement au comité de secteur XV - Région de Bruxelles-Capitale

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel et du ministre chargé de la Fonction publique Steven Vandeput, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la dispense de remboursement pour les organisations syndicales qui siègent au comité de secteur XV - Région de Bruxelles-Capitale.

Conformément à l'accord sectoriel du 9 novembre 2015, le projet fixe le nombre de délégués permanents pour lesquels une dispense de remboursement peut être obtenue à cinq par organisation syndicale qui siège au comité de secteur XV - Région de Bruxelles-Capitale. Le projet produit ses effets au 1er janvier 2016.

Le projet est soumis à la négociation syndicale auprès du Comité commun à l'ensemble des services publics. Il sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 août 2008 portant exécution, pour les services publics qui relèvent du comité de secteur XV, Région de Bruxelles-Capitale, de l'article 18, alinéa 3, de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>